



MAIRIE DE ROSIERS D'EGLETONS ARRETE 2026-24

Portant réglementation temporaire de la circulation Travaux dans la traverse de MAUMONT, RD 142 E2

Le Maire de la commune de Rosiers d'Egletons,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-1, R 411-9 et R 411-25 à R 411-28, et R.411-21-1

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} Partie - Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande de jeudi 9 juillet 2026 de M. TRECH Stéphane pour l'entreprise RMCL afin d'effectuer les travaux de mise à niveau des bouches à clés ;

Considérant que pour effectuer ces interventions il y a lieu de réglementer la circulation sur la route dans la traversée de MAUMONT, RD 142 E2 ;

ARRETE

Article 1 : A partir du lundi 20 juillet au mardi 21 juillet 2026 de 06h00 à 18h00, la route est en alternat pour la durée des travaux, entre les deux panneaux d'agglomération ;

Article 2 : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle, est mise en place par l'entreprise RMCL, l'alternat est signalé manuellement.

Le stationnement est interdit le long de la voie publique ;

Le dépassement est interdit aux véhicules légers et aux poids lourds ;

Article 3 : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et publié et affiché aux lieux habituels dans la Commune de Rosiers d'Egletons.

Article 4 : Copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Egletons.

À ROSIERS D'EGLETONS,
Le 10 juillet 2026

Le maire, Gérard Brette